

Date : 6 décembre 2012

LE DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTE TEXTILE DANS LE DEPARTEMENT DU GERS

La collecte textile, pendant longtemps réservée au secteur de l'insertion par l'activité économique, du fait de sa faible rentabilité, est aujourd'hui un secteur fortement concurrentiel, depuis la mise en œuvre en 2008 de la « contribution environnementale textile » imposée aux producteurs de textile.

Cette concurrence est visible sur le Gers où deux types de collecte coexistent :

- une filière « privée » (SOEX ou SITA)
- une filière de l'économie sociale et solidaire portée par le Relais 32 en partenariat avec le Collectif de Recyclage Textile de Gascogne ;

Le Relais 32 est conventionné avec l'Etat en tant qu'Entreprise d'Insertion. A ce titre, il est tenu d'embaucher un public très éloigné de l'emploi, agréé par Pôle Emploi.

Le Relais perçoit une aide financière visant à compenser une partie des surcoûts inhérents à l'emploi de personnes en difficulté ou en situation d'exclusion (renforcement de l'encadrement, formations, suivi socioprofessionnel, déficit de productivité, etc.). Le Relais 32 s'est installé en février 2012 sur la commune de Marciac dans le Gers. Il compte aujourd'hui, 33 salariés dont 24 en insertion.

L'activité de collecte, tri et recyclage des textiles usagés est basée sur le réseau de conteneurs de collecte déployés sur un territoire de 150 km autour du centre de tri.

Pour implanter ces conteneurs, Le Relais doit obtenir l'autorisation des élus et des propriétaires privés (essentiellement gérants de zone commerciale), qui sont également très sollicités par la concurrence privée, avec des argumentaires qui prêtent parfois à confusion.

Les conseils municipaux sont bien sûr libres de travailler avec le partenaire qu'ils souhaitent, mais ils doivent être informés que seul Le Relais peut se prévaloir d'un conventionnement de l'Etat pour l'exercice de son activité et seul Le Relais a, du fait de ce conventionnement, une obligation d'embauche et d'accompagnement vers l'emploi durable de demandeurs d'emploi gersois en difficulté, peu ou pas qualifiés.

Les services de la DIRECCTE se tiennent à la disposition des élus pour toute information complémentaire.

Contact DIRECCTE Unité Territoriale du Gers :
Ghislaine Dégatier 05 62 58 37 34
ghislaine.degatier@direccte.gouv.fr